

GUIDE DE L'APPRENANT

2023-2024



Université des Métiers Pyrénées Atlantiques



Site de Pau :

34 avenue Léon Blum – 64000 PAU - Tel. : 05 59 14 85 90

Site de Bayonne :

25 boulevard d'Aritxague – 64100 BAYONNE – Tel. : 05 59 55 12 02

Email : cfa.cma64@cma-nouvelleaquitaine.fr



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTION DE FORMATION
APPRENTISSAGE
VAE



PREAMBULE

Le but de ce guide est de vous apporter des informations pratiques afin de vous familiariser avec votre nouvel environnement de formation, faciliter votre intégration au sein de nos établissements.

Pour rappel, l'Université des Métiers est le centre de formation aux métiers de l'artisanat de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine – Pyrénées-Atlantiques (CMA-NA-64).

Disposant d'un site de formation à **Pau** et d'un autre à **Bayonne**, elle regroupe les activités de formation en alternance dans les secteurs de l'alimentaire, de l'auto-moto, de la mode et de la beauté, du CAP au BTS et propose également des diplômes de l'ANFA (Titre à Finalité Professionnelle et Certificat de Qualification Professionnelle).

La plupart des informations communiquées dans ce guide sont communes à tous les apprenants quel que soit leur statut.

Lorsque les informations se distinguent selon que vous êtes APPRENTI (E) ou STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, un petit encart est affiché précisant le public concerné :

APPRENTI(E)

STAGIAIRE DE LA
FORMATION

Selon votre site de formation, certaines informations varient également et sont précisées, dans ce cas, par site.

Vous trouverez donc dans ce guide les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien !



SOMMAIRE

Vos contacts

L'alternance et l'emploi du temps

Les horaires du centre de formation

La plateforme NETYPAREO

Le suivi des retards et absences

Le livret de suivi d'apprentissage

Premier équipement et tenue professionnelle

L'accompagnement social

Les aides financières

Accompagnement Handicap

Santé et Sécurité au travail

La médiation de l'apprentissage

**Accompagnement à la recherche d'un contrat
d'alternance / d'un stage**

Accompagnement à la mobilité européenne

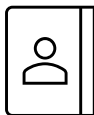
Les transports en commun

La restauration

L'hébergement

La poursuite de parcours

La démarche qualité



Vos Contacts à l'Université des Métiers

BAYONNE



PAU



DIRECTION / ADMINISTRATION

Directrice :

Florence HOUITTE

Directrice Adjointe :

Geneviève PAULIN

Assistante de direction :

Responsable Qualité :

Valentine BENNE

PEDAGOGIE

Responsable d'Unité Administrative et Pédagogique :

Delphine DOUCEDE

Responsable pédagogique & référente mobilité :

Géraldine CAZAURANG

Référente numérique :

Christelle LEDOUX

Gestionnaire des emplois du temps :

Frédéric ROSETI

Scolarité / Inscription examens :

Lydie BAZIN & Nicolas JOSEPH

Conseillère formation adultes :

Argitxu BELLECAVE

Conseillère Prépa apprentissage :

Nathalie CAMPREDON

Référent Prépa-apprentissage :

Gildas DUBRASQUET

Responsable Centre de Ressources :

Christelle LEDOUX

Gestionnaire des emplois du temps :

Samantha RIBEIRO

Scolarité / Inscription examens :

Christelle HERNANDEZ & Karine TOUYA

Conseillère formation adultes & Prépa

apprentissage :

Nadine ACIN

Référent Prépa-apprentissage :

Nicolas BOUSCAREL

Responsable Centre de Ressources :

Julia SABALOT-CUZZUBBO

VIE SCOLAIRE

Conseiller Principal d'Education :

Régis DIRATCHETTE

Assistante sociale :

Emilie MORENO

Référente Handicap :

Nadia RAYNAL

Conseiller Principal d'Education :

Francis BEATO

Assistante sociale :

Céline CARRETIER

Référente Handicap :

Nadine ACIN



L'alternance et l'emploi du temps

Le calendrier d'alternance fixe les semaines de présence au CFA et en entreprise. Il est envoyé avec la convocation de rentrée.

Ce calendrier est fixé pour une année.

CALENDRIER 2022-2023 / GROUPE P-A2 COI2 / APPRENTI(E)											
Légende : CFA = Période d'alternance au centre											
août 22	sept. 22	oct. 22	nov. 22	déc. 22	janv. 23	févr. 23	mars 23	avr. 23	mai 23	juin 23	juil. 23
lun. 1	jeu. 1	CFA sam. 1	mar. 1	jeu. 1	CFA dim. 1	mer. 1	mer. 1	sam. 1	lun. 1	jeu. 1	sam. 1
mar. 2	ven. 2	CFA dim. 2	mer. 2	ven. 2	CFA lun. 2	CFA jeu. 2	jeu. 2	dim. 2	mar. 2	ven. 2	dim. 2
mer. 3	sam. 3	lun. 3	CFA jeu. 3	sam. 3	mar. 3	CFA ven. 3	ven. 3	lun. 3	CFA mer. 3	sam. 3	lun. 3
jeu. 4	dim. 4	mar. 4	CFA ven. 4	dim. 4	mar. 4	CFA sam. 4	sam. 4	mar. 4	CFA jeu. 4	dim. 4	mar. 4
ven. 5	lun. 5	mer. 5	CFA sam. 5	lun. 5	jeu. 5	CFA dim. 5	dim. 5	mer. 5	CFA ven. 5	lun. 5	CFA mer. 5
sam. 6	mar. 6	jeu. 6	CFA dim. 6	mar. 6	ven. 6	CFA lun. 6	lun. 6	jeu. 6	CFA sam. 6	mar. 6	CFA jeu. 6
dim. 7	mer. 7	ven. 7	CFA lun. 7	CFA mer. 7	sam. 7	mar. 7	mar. 7	ven. 7	CFA dim. 7	mer. 7	CFA ven. 7
lun. 8	jeu. 8	sam. 8	mar. 8	CFA jeu. 8	dim. 8	mer. 8	mer. 8	sam. 8	lun. 8	jeu. 8	CFA sam. 8
mar. 9	ven. 9	dim. 9	mer. 9	CFA ven. 9	lun. 9	jeu. 9	jeu. 9	dim. 9	mar. 9	CFA ven. 9	CFA dim. 9
mer. 10	sam. 10	lun. 10	jeu. 10	CFA sam. 10	mar. 10	ven. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10	CFA sam. 10	lun. 10
jeu. 11	dim. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	sam. 11	sam. 11	mar. 11	jeu. 11	CFA dim. 11	mar. 11
ven. 12	lun. 12	CFA mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	dim. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12	CFA lun. 12	mer. 12
sam. 13	mar. 13	CFA jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	lun. 13	CFA jeu. 13	sam. 13	mar. 13	jeu. 13	ven. 13
dim. 14	mer. 14	CFA ven. 14	lun. 14	mar. 14	sam. 14	mar. 14	mar. 14	CFA ven. 14	dim. 14	mer. 14	ven. 14
lun. 15	jeu. 15	CFA sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mer. 15	mer. 15	CFA sam. 15	lun. 15	jeu. 15	sam. 15
mar. 16	ven. 16	CFA dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	jeu. 16	jeu. 16	CFA dim. 16	mar. 16	ven. 16	dim. 16
mer. 17	sam. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	ven. 17	ven. 17	CFA lun. 17	mer. 17	sam. 17	lun. 17
jeu. 18	dim. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	sam. 18	sam. 18	mar. 18	jeu. 18	dim. 18	mar. 18
ven. 19	lun. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	dim. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19	lun. 19	mer. 19
sam. 20	mar. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	lun. 20	CFA lun. 20	jeu. 20	sam. 20	mar. 20	jeu. 20
dim. 21	mer. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	mar. 21	CFA mar. 21	ven. 21	dim. 21	mer. 21	ven. 21
lun. 22	jeu. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mer. 22	CFA mer. 22	sam. 22	lun. 22	jeu. 22	sam. 22
mar. 23	ven. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	CFA jeu. 23	CFA jeu. 23	dim. 23	mar. 23	ven. 23	dim. 23
mer. 24	sam. 24	lun. 24	CFA jeu. 24	sam. 24	mar. 24	CFA ven. 24	CFA ven. 24	lun. 24	mer. 24	sam. 24	lun. 24
jeu. 25	dim. 25	mar. 25	CFA ven. 25	dim. 25	mer. 25	CFA sam. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25	dim. 25	mar. 25
ven. 26	lun. 26	mer. 26	CFA sam. 26	lun. 26	jeu. 26	CFA dim. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26	lun. 26	mer. 26
sam. 27	mar. 27	jeu. 27	CFA dim. 27	mar. 27	ven. 27	CFA lun. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27	mar. 27	jeu. 27
dim. 28	mer. 28	ven. 28	lun. 28	CFA mer. 28	sam. 28	mar. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28	mer. 28	ven. 28
lun. 29	CFA jeu. 29	sam. 29	mar. 29	CFA jeu. 29	dim. 29	mer. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29	jeu. 29	sam. 29
mar. 30	CFA ven. 30	dim. 30	mer. 30	CFA ven. 30	lun. 30	jeu. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30	ven. 30	dim. 30
mer. 31	CFA	lun. 31		sam. 31	mar. 31		ven. 31		mer. 31		lun. 31

CMA Nouvelle Aquitaine – Pyrénées Atlantiques
Université des Métiers de Pau - Tél : 05-59-14-85-90 / Université des Métiers de Bayonne - Tél. : 05-59-55-12-02

Emploi du temps au centre de formation :

L'emploi du temps change à chaque semaine de présence au CFA.

Vous devez consulter votre emploi du temps quotidiennement sur Netyparéo avant de démarrer une nouvelle semaine au CFA ; <https://cma64.ymag.cloud/>



Les horaires du centre de formation

HORAIRES DES ETABLISSEMENTS

Matin

Après-midi

8h25 / 12h25

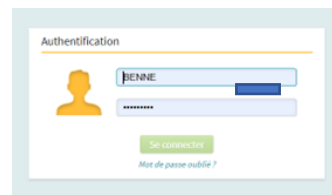
13h25 / 17h25



NETYPAREO

Cette plateforme vous permet d'accéder à :

- L'emploi du temps mis à jour en temps réel,
- Le calendrier d'alternance
- Le nom du formateur référent,
- Les bulletins de notes,
- Les relevés d'absence,
- Les comptes-rendus de visites en entreprise,
- Des informations diffusées par le centre de formation.



Un identifiant et un code sont communiqués à chaque apprenant et à son entreprise d'accueil avec sa convocation d'entrée en formation.

[NetYParéo - CFA Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat \(ymag.cloud\)](https://ymag.cloud)

Il doit être consulté une fois par semaine minimum.



Le suivi des retards et absences

APPRENTI(E)

En tant qu'apprenti(e), votre formation est financée partiellement ou totalement par :

- votre entreprise
- et/ou l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont elle dépend.

Le statut d'apprenti(e) signifie que vous êtes salarié(e) d'une entreprise. Les règles du Code du travail s'appliquent en ce qui concerne les absences de l'apprenti(e) et ces dernières font donc l'objet d'un suivi par le centre de formation.

Chaque heure de formation donne lieu à un appel effectué par le professeur. Il est enregistré sur le progiciel dédié YPAREO et constitue une preuve formelle de l'assiduité de l'apprenant. Toute absence donne lieu à une information au représentant légal et à l'entreprise, le cas échéant à une justification.

Tout retard et absence doivent être signalés au plus tôt et justifiés. L'absence de justificatif valable peut constituer une faute passible de sanctions.

STAGIAIRE DE LA FORMATION

En tant que stagiaire de la formation professionnelle, votre formation est financée partiellement ou totalement soit par :

- votre entreprise ou l'Opérateur de Compétences dont elle dépend,
- des organismes publics (Pôle Emploi, Conseil Régional,...) ou privés de financement de la formation (type Transition Pro),
- votre CPF,
- vos propres moyens

A ce titre, le suivi de la présence en formation est réalisé au moyen d'une feuille d'émargement, fournie par le centre de formation, que l'apprenant(e) et le formateur doivent signer à chaque journée de formation.

Cet émargement permet de justifier votre présence au centre de formation et donc la facturation de votre formation auprès des différents organismes financeurs.

De plus, en cas d'absence, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, l'apprenant(e) dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics (Conseil Régional et Pôle Emploi) s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Enfin, les apprenants(es) ayant un statut de salarié(e), doivent obligatoirement et prioritairement signaler leurs absences à leur employeur.



Le livret de suivi d'apprentissage / de stage

Un livret vous sera distribué lors de votre arrivée et est nominatif.

➤ A quoi cela sert ?

Il a pour but de :

- Coordonner les actions de formation entre l'entreprise et le CFA.
- Organiser la traçabilité de la formation et du suivi de l'apprenant en entreprise et en centre de formation.
- Favoriser la communication entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et les enseignants/formateurs.

Le livret d'apprentissage est à la fois :

- ✓ Une **source d'information** permanente
- ✓ Une **mémoire** pour l'apprenti, son employeur, l'entreprise, ses enseignants
- ✓ Un **outil de dialogue**

➤ Vos obligations :

Vous devez :

- ✓ En prendre soin durant toute votre formation
- ✓ Le présenter à votre maître d'apprentissage
- ✓ **L'avoir en permanence avec vous lorsque vous êtes au CFA**

Attention : en cas de perte, une pénalité de 5€ pourra vous être demandée.



Premiers équipement et tenues professionnelles

Une partie de ces matériels et équipements **sera fourni par le CFA aux apprentis uniquement**. Il s'agit des mallettes de 1^{er} équipement.

Une partie du matériel devra être achetée par vos propres moyens : La liste des équipements à votre charge vous est fournie au moment de votre inscription.

Tenue professionnelle :



La tenue professionnelle **est obligatoire** lors des cours de travaux pratiques sous peine de se voir refuser l'accès aux laboratoires et ateliers. Elle doit être toujours propre. Le nettoyage des tenues doit être réalisé par chaque apprenant.

Les précisions sur la tenue adaptée à chaque métier sont indiquées dans la liste des matériels et équipements à se procurer pour la rentrée.



Tenue de sport :

La tenue de sport est obligatoire lors des cours d'EPS. Les apprenants doivent se munir d'un jogging / short et de chaussures adaptées.

Des douches sont à disposition des apprenants. Prévoir les produits d'hygiène et vêtements de rechange.



Accompagnement social

Si vous rencontrez des difficultés financières, familiales, professionnelles, sociales, de logement ou de santé, une assistante sociale est présente au sein de l'Université des Métiers pour vous informer sur vos droits et vous aider dans vos démarches.

Contactez :

L'assistante sociale	
Bayonne : Emilie MORENO Tél.: 05 59 14 86 12 Port.: 06 31 56 49 46 Email : emilie.moreno@cma-nouvelleaquitaine.fr	Pau : Céline CARRETIER Tél.: 05 59 14 86 07 Email : celine.carretier@cma-nouvelleaquitaine.fr



Les aides financières

APPRENTI(E)

➤ Aide au permis de conduire

Cette aide de 500€ concerne tous les apprentis majeurs inscrits au centre de formation ayant la volonté de passer leur permis de conduire de catégorie B.

Le formulaire est mis en ligne sur votre espace personnel NetYparéo à l'adresse suivante : <https://cma64.ymag.cloud/>, espace auquel vous pourrez accéder à réception de votre convocation qui indiquera vos identifiants et code d'accès.

➤ Fonds social de formation Région Nouvelle Aquitaine

Cette aide soutient les apprentis inscrits au centre de formation rencontrant des difficultés financières liées aux transports et/ou au logement. Sous conditions de ressources. La demande se fait directement en ligne sur le site : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-social-formation>

➤ Chèque livre

La Région Nouvelle Aquitaine offre une aide de 20€ à tous les apprentis inscrits au centre de formation pour l'achat d'un livre. La demande se fait directement en ligne sur le site : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/cheque-livre>

Il peut exister d'autres aides selon votre profil, votre parcours et votre formation. Pour pouvoir en bénéficier, contactez l'assistante sociale du site.

STAGIAIRE DE LA FORMATION

En fonction de leur situation personnelle et du financement de leur formation, les stagiaires de la formation professionnelle peuvent être éligibles à certaines aides.

Pour vous renseigner, contacter selon votre situation :

Votre conseiller Pôle Emploi / CAP EMPLOI

Votre accompagnateur social



Accompagnement Handicap

- Si vous avez bénéficié d'un accompagnement spécifique dans votre scolarité antérieure pour suivre les enseignements dispensés et/ou pour passer vos examens,
- Si vous avez ou êtes sur le point d'avoir une reconnaissance Travailleur Handicapé,
- Si vous êtes suivi(e) par une structure d'appui au handicap ou à visée éducative,

Nous pouvons vous accompagner tout au long de la formation et mettre en place les aménagements pédagogiques / techniques nécessaires pour sécuriser votre parcours.



Contactez :

Le (la) Référent(e) Handicap

Bayonne :

Nadia RAYNAL

Tél.: 05 59 55 57 61

Email : nadia.raynal@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau :

Nadine ACIN

Tél.: 05 59 14 85 90

Email : nadine.acin@cma-nouvelleaquitaine.fr



Santé et Sécurité au Travail

La santé et la sécurité des apprenants sont des préoccupations majeures pour les équipes du CFA dans leur fonctionnement au quotidien.

Des actions de prévention sont réalisées par les enseignants pendant les séquences de pratique ou de technologie professionnelles.

Elles sont complétées par les enseignements de matières telles que "Prévention Santé Environnement" et par la préparation du titre de "Sauveteur Secouriste du Travail" pour certaines formations.

Des intervenants divers viennent au contact des apprenants pour les informer des dangers potentiels et les accompagner dans l'apprentissage des bonnes pratiques.

Les équipements de protection individuels (EPI) sont obligatoires dans tous les ateliers et l'utilisation des machines est soumise à une réglementation précise en fonction de leur dangerosité et de l'âge des professionnels qui les manipulent.



La Médiation de l'apprentissage

Si vos relations avec votre maître d'apprentissage sont conflictuelles et que vous envisager de démissionner : Solliciter le médiateur de l'apprentissage

La médiation de l'apprentissage est un processus gratuit qui donne la possibilité à un employeur et à un apprenti, de faire intervenir un tiers indépendant et impartial, pour les accompagner dans la résolution d'un litige. Le médiateur de l'apprentissage ne prend pas de décision sur le conflit. Il a un devoir de neutralité. C'est un facilitateur qui peut permettre de renouer le dialogue entre les deux parties.

De nombreuses ruptures de contrat d'apprentissage sont liées à des difficultés de dialogue entre les parties et la médiation peut, si elle est mise en place suffisamment tôt, permettre la poursuite du contrat dans de bonnes conditions.



Contactez :

La Médiatrice de l'apprentissage

Emilie GRASSINO

Tél.: 05 59 14 85 90

Email : emilie.grassino@cma-nouvelleaquitaine.fr



Accompagnement à la recherche d'un contrat d'alternance / d'un stage

- Vous **venez de rompre votre contrat / convention** et vous souhaitez trouver une nouvelle entreprise ou réorienter votre projet,
- Vous **rencontrez des difficultés avec votre entreprise** susceptibles de mettre en jeu la pérennité de votre contrat / convention,



Contactez :

Le service Apprentissage

Bayonne :
05 59 55 12 02

Pau :
05 59 14 86 27 / 05 59 14 86 01

Le service Formation Continue

Bayonne :
Argitxu BELLECAVE – 05 59 55 12 02

Pau :
Nadine ACIN – 05 59 14 85 95



Accompagnement à la mobilité européenne



➤ Programme Erasmus+

Notre centre de formation propose une immersion professionnelle dans des pays de l'Union Européenne, sous forme de :

• Stages professionnels de 15 jours pendant la formation

- Pour qui ? Les apprenants en cours de formation (sauf BTS)
- Quelle destination ? Les pays de l'Union Européenne
- Quand et combien de temps ? 2 semaines pendant la formation
- Quel financement ? Bourse Erasmus+ (déplacement, hébergement, restauration), Dispositif Bagages du Conseil Régional, OFAJ pour l'Allemagne, IRP Auto pour les métiers de l'automobile.

• Stages professionnels de 6 à 12 mois après la formation

- Pour qui ? Les jeunes diplômés
- Quelle destination ? Les pays de l'Union Européenne
- Quand et combien de temps ? Dans les 12 mois après l'obtention du diplôme, pour une durée de 6 à 12 mois
- Quel financement ? Bourse Erasmus+ (déplacement, hébergement, restauration), AREF accordée par Pôle Emploi.

➤ Mobilité certificative dans le cadre du TFP Carrossier Peintre :

Objectif : Préparer et valider un module de formation dans l'école partenaire avec le formateur local (évaluation reconnue par l'ANFA et comptabilisée pour l'examen).

❖ Stages professionnels de 15 jours pendant la formation

- Pour qui ? Les apprenants inscrits en formation TFP Carrossier Peintre
- Quelle destination ? Espagne (Euskadi et Navarre)
- Quand et combien de temps ? Pendant la formation et sur une durée de 2 semaines
- Quel financement ? Bourse Erasmus+ (déplacement, hébergement, restauration), Dispositif Bagages du Conseil Régional, IRP Auto.



Contactez :



Géraldine CAZAURANG

Tél.: 05 59 14 85 90 / 07 70 02 60 22

Email : geraldine.cazaurang@cma-nouvelleaquitaine.fr



Les transports en commun

En Train

Bayonne	Pau
La SNCF Place Pereire Tél : 36.35 www.voyage-sncf.com	La SNCF Avenue Jean Biray Tél : 36.35 www.voyage-sncf.com

Vous pouvez également vous procurer le guide des horaires Nouvelle Aquitaine à tous les guichets de gare ou dans les agences SNCF.

En Bus

Bayonne	Pau
Le réseau de Transport Urbain : TXIK TXAK 10 chemin de la Marouette BP 30411 64104 Bayonne Cedex Tél : 05 47 75 76 64 https://www.txiktak.fr <i>Lignes desservant l'Université des Métiers :</i> <ul style="list-style-type: none">• La ligne 5 : Biarritz Halle Iraty – Bayonne Gare (arrêt « Université des Métiers »)• La ligne 30 : Tarnos Square Mora – Anglet Quintaou (arrêt « Université des Métiers »)	Le réseau de Transport Urbain : IDELIS Place d'Espagne 64000 PAU Tél : 05.59.14.15.16 www.reseau-idelis.com <i>Lignes desservant l'Université des Métiers :</i> <ul style="list-style-type: none">• La ligne T4 et T1 : Lons Perlic – PAU CST Jean Feger (arrêt « Pôle Emploi » ou « Cité Multimédia »)



Restauration

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine - Pyrénées Atlantiques ne dispose **d'aucune structure propre de restauration**. Plusieurs possibilités sont toutefois proposées pour permettre l'accueil des apprenants dans de bonnes conditions.

BAYONNE

- Un espace restauration accueille les apprenants de 12h30 à 13h30.
- Des services de restauration rapide sont également accessibles à proximité du centre de formation.

PAU

• Partenariat avec le CFA du BTP

36 avenue Léon Blum – 64000 Pau

Tel : 05 59 02 61 04

Tous les repas du midi sont pris au CFA du BTP du lundi au jeudi inclus. **Pas de restauration possible le vendredi midi.**

APPRENTI(E)

6.35€ par repas (Aide de **3€** déduite par repas) ou **25.40€** pour 4 repas (statut demi-pensionnaire)

STAGIAIRE DE LA FORMATION

9.35€ par repas ou **37.40€** pour 4 repas (statut demi-pensionnaire)



Hébergement

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine - Pyrénées Atlantiques ne dispose **d'aucune structure d'hébergement propre**. Plusieurs possibilités sont toutefois proposées pour permettre l'accueil des apprentis dans de bonnes conditions.

BAYONNE

- **Le FJT Côte Basque – Résidence Robert Linxe**

2 rue Mayi Darizcuren – 64100 BAYONNE

Tel : 05 59 59 33 30

Email : fjtcotebasque@wanadoo.fr

www.fjtcotebasque.com

Age requis : 16 ans

Nombre de places : limité

Pour s'inscrire, contacter directement le FJT Côte Basque ou retirer un dossier d'inscription sur le site internet.

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée (nuit + petit-déjeuner) est déduite du montant facturé par la structure d'accueil.

- **La Maison Diocésaine (Association Catholique)**

10 avenue Jean Darrigrand – 64100

BAYONNE Tel : 05 59 58 47 47

maisondio.bayonne@diocese64.org

Nombre de places : limité

Une possibilité de repas est proposée pour le soir.

Pour s'inscrire, contacter directement la Maison Diocésaine.

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée (nuit + petit-déjeuner) et une aide de 3€ par repas du soir pris, sont remboursées sur présentation de la facture acquittée au CPE de l'Université des Métiers de Bayonne.

- **Opération « Un, deux Toit » du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**

Tél. : 05 56 51 57 66

www.operationundeux toit.fr

PAU

- **Partenariat avec le CFA du BTP**

36 avenue Léon Blum – 64000 Pau

Tel : 05 59 02 61 04

Public prioritaire : apprenants(es) mineur(e)s demeurant dans un **rayon égal ou supérieur à 50 km de PAU**.

Nombre de places : limité selon les capacités d'accueil du CFA du BTP.

Pour s'inscrire, contacter directement :

Francis BEATO - Tél : 05 59 14 86 02 / 06 70 97 02 92

Email: francis.beato@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée (nuit + petit-déjeuner) est déduite du montant facturé par la structure d'accueil.

- **Résidence Michel HOUNAU (Foyer des Jeunes Travailleurs)**

30, ter rue Michel Hounau - 64000 PAU -

Tel : 05 59 11 05 05.

Public : majeurs uniquement

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée est déduite du montant facturé par la structure d'accueil.

- **Opération « Un, deux Toit » du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**

Tél. : 05 56 51 57 66

www.operationundeux toit.fr,

- **Association Habitat jeunes :**

www.habitat-jeunes-pau-asso.fr



Hébergement à l'internat du CFA-BTP de Pau

Règles de fonctionnement de l'internat du CFA du BTP

Sont prioritaires, les apprenants(es) mineur(e)s demeurant dans un **rayon égal ou supérieur à 50 kilomètres autour de PAU**. Bien évidemment si des places restent disponibles, nous intégrerons celles et ceux qui le désirent.

L'internat et la restauration fonctionnent du lundi au jeudi soir. Chaque interne aura obligation d'y séjourner au cours de ces quatre nuits et d'y déjeuner et dîner. Aucune dérogation à cette règle n'est accordée sauf événement familial ou médical grave.

STATUT	CONDITIONS	APPRENTI(E)	STAGIAIRE DE LA FORMATION
		8.90€ par nuitée (Aide de 6€ déduite par nuitée) 86.40 € la semaine (Aide de 6€ déduite par nuitée) soit 8 repas et 4 nuits	14.90€ par nuitée 134.40 € la Semaine soit 8 repas et 4 nuits

Le petit déjeuner est servi chaque jour à partir de 7 heures du lundi au vendredi.

Il faut se munir : d'une taie d'oreiller, d'une paire de draps pour lit individuel et d'un cadenas ainsi que du nécessaire en produits d'hygiène et linge.

Il est expressément demandé aux parents de nous transmettre les coordonnées d'un référent qui puisse venir récupérer leur enfant en cas de nécessité.

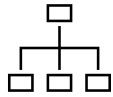
Durant la semaine de regroupement, les internes doivent obligatoirement être munis de leur carte vitale ainsi que de l'attestation de l'assurance complémentaire. Une somme en numéraire doit être prévue en cas de consultation médicale.

Réservation et paiement

La réservation et le paiement pour la semaine, de la pension et demi-pension, se font **impérativement, tous les lundis matin de 8 h à 10 h 30 au bureau du C.P.E. à l'Université des Métiers.**

Pour celles et ceux qui reprennent les cours un autre jour de la semaine, un appel téléphonique obligatoire le lundi avant 10 heures 30, permet de réserver.

Aucune réservation ne sera prise en compte le lundi après 10 heures 30.



La Poursuite de Parcours

Au cours et à la fin de votre formation, plusieurs actions seront déployées afin de vous accompagner dans la poursuite de parcours

- Atelier de présentation des poursuites de parcours possibles avec sondage
- Réunion d'information pour la création/reprise d'entreprise
- Présentation des diplômes complémentaires dispensés au sein de la CMA
- Atelier d'aide à la rédaction de CV et entretien (selon les filières)...



La démarche qualité

Cette démarche a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des différents services afin d'assurer votre satisfaction. Elle a été validée par l'obtention du certificat Qualiopi en avril 2021.

Dans ce cadre, nous solliciterons votre avis lors de différentes enquêtes de satisfaction qui vous seront envoyées durant votre formation :

• **Enquête de début de formation** : environ 3 mois après le début de votre première année.

• **Enquête de fin de formation** : à la fin de votre dernière année de formation.

Votre retour est essentiel pour évaluer l'organisation mise en œuvre et procéder à des ajustements si nécessaire.

Vous avez également la possibilité de déposer à tout moment une réclamation si vous souhaitez nous faire part d'un dysfonctionnement :

- soit via notre site Internet (onglet réclamation) <https://www.cma64.fr/reclamations/>

- soit directement en flashant ce QR code :



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:
Actions de formation
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
Actions de formation par apprentissage



Retrouvez nous sur :



www.cma64.fr

www.cfa-artisanat64.fr



<https://www.facebook.com/cma64>



<https://twitter.com/artisanat64>